

Le 5 août 2022

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2022-281

Action culturelle

Saison culturelle 2022/2023

Contrat de Cession

Association Padam Productions  
Spectacle « Padam Partie Duo »

ROANNE TABLE OUVERTE  
Le 20 octobre 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver tout contrat d'acquisition ou de cession, à titre gratuit ou onéreux, de droits de propriété intellectuelle (littéraire, artistique, industrielle, brevets, logiciels, développements applicatifs...);

Considérant que le spectacle « Padam Partie Duo » de la Compagnie « Padam Productions » répond à la programmation de la saison culturelle 2022/2023 ;

Considérant le contrat de cession du spectacle de cette Compagnie pour un montant de 750 € TTC ;

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	
Publié	

## DECIDE

- d'approuver le contrat de cession avec la Compagnie « Padam Productions », portant sur la réalisation du spectacle intitulé « Padam Partie Duo », pour un montant de 750 € TTC, comprenant la cession et le transport ;
- de préciser que ce spectacle sera présenté dans le cadre de Roanne Table Ouverte le 20 octobre 2022 à St Jean St Maurice.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,  
**Yves Nicolin**,  
Maire de Roanne